

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021
DELIBERATION N° DE-2021-214**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LACASSAGNE,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, SEML ET AUTRES ORGANISMES

– SACICAP Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2020 du représentant de la Ville.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Bayonne est actionnaire de Procivis Aquitaine Sud (ex-Crédit immobilier Aquitaine Sud) à hauteur d'environ 2 % du capital social, qui s'élève à 361 656 €. Son statut est celui d'une société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accèsion à la propriété (SACICAP) depuis le 1er janvier 2008.

En partenariat avec les collectivités locales, cet établissement exerce une double activité dans le domaine du logement social.

Il met tout d'abord en œuvre un volet opérationnel de promotion immobilière traditionnelle. Procivis Aquitaine Sud est actionnaire, à ce titre, de la Compagnie Immobilière Nouvelle Aquitaine (CINA) - issue de la fusion de la Compagnie immobilière Sud Atlantique et de la Compagnie immobilière et foncière d'Aquitaine - dont elle détient 4,33 %. Cette holding a pour vocation la détention de capital des filiales immobilières et le développement du pôle immobilier. Ses recettes proviennent des produits financiers facturés aux filiales, des intérêts de placements bancaires, de dividendes des filiales et des prestations de services administratifs et comptables.

Procivis Aquitaine Sud assure ensuite des missions sociales en apportant des financements aux propriétaires occupants à revenus modestes dans le cadre de l'accession à la propriété, de la lutte contre l'insalubrité, l'indécence et la précarité énergétique ainsi que l'adaptation des logements aux différents handicaps et au vieillissement.

La convention qui a été signée avec l'État pour la période 2018-2022, avec un engagement de 6,7 M€, porte notamment sur la rénovation énergétique des copropriétés et des maisons individuelles. Dans ce cadre, Procivis accorde des prêts relais sans intérêts, visant à avancer pour le compte des propriétaires occupants les subventions obtenues auprès de l'ANAH, des collectivités des Landes et des Pyrénées-Atlantiques. En 2020, 5 074 K€ ont été versés à ce titre, correspondant à 384 dossiers.

Enfin, Procivis accorde des prêts dits « missions sociales » aux ménages à faible revenu pour couvrir leur reste à charge.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2019	2020
Produits d'exploitation	180	75
Charges d'exploitation	310	320
Résultat d'exploitation	- 130	- 245
Résultat financier	647	13
Résultat courant avant impôts	517	- 232
Résultat exceptionnel		
RESULTAT DE L'EXERCICE	517	- 232

Le résultat de l'exercice 2020 se solde par une perte de 232 K€, qui sera reprise dans le budget 2021, conséquence d'une baisse importante des produits d'exploitation de la SACICAP alors que les charges d'exploitation ont conservé le niveau de 2019. La baisse des recettes, malgré un chiffre d'affaire stable, s'explique par une variation négative de la production stockée (livraison de programmes immobiliers) et une diminution des transferts de charges.

Bilan comptable

ACTIF (en milliers d'euros)	2019	2020
Actif immobilisé	10 567	11 415
dont participations	7 605	7 055
Actif circulant	5 758	6 105
Dont disponibilités	3 954	3 592
Total de l'Actif	16 325	17 520
PASSIF (en milliers d'euros)		
Fonds propres	15 229	14 996
Dettes envers les établissements de crédits	0	781
Autres dettes et divers	1 096	1 743
Total du Passif	16 325	17 520

Le bilan au 31 décembre 2020 voit les fonds propres diminuer de 233 K€, passant ainsi à 14 996 K€, impactés par le résultat de l'exercice. Le niveau d'endettement a légèrement augmenté, destiné à financer les constructions jusqu'à leur vente d'un programme immobilier à Saint-Martin-de-Seignanx ainsi que la réalisation de travaux énergétiques.

Ainsi, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'année 2020.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport qui n'appelle pas de vote. |

Ont signé au registre les membres présents.

Dont Acte

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
Marc Wiltonberg
Directeur général des services

Accusé de réception en préfecture
064-216401026-20211014-21_04249-DE
Date de télétransmission : 19/10/2021
Date de réception préfecture : 19/10/2021